ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème legislature

Question N° : 19355	De **M. Sacha Houlié** (La République en Marche - Vienne)	**Question écrite**
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse	**Ministère attributaire** > Éducation nationale et jeunesse	
Rubrique >enseignement secondaire	**Tête d'analyse** >Réforme du baccalauréat	**Analyse** > Réforme du baccalauréat.
Question publiée au JO le : **07/05/2019**		

Texte de la question

M. Sacha Houlié appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat. Les équipes pédagogiques des établissements de la Vienne ont fait part de certaines inquiétudes relatives au choix des options des classes. Il a ainsi été constaté que de nombreux élèves reproduisent des choix d'option correspondant à l'ancienne filière scientifique. À l'inverse, il a également été relevé que d'autres élèves s'inscrivent dans l'esprit de la réforme en choisissant des options plus éclectiques. Toutefois, plusieurs de leurs professeurs principaux craignent de ne pas être en mesure de les conseiller utilement pour rendre cohérent le choix des options et l'orientation envisagée. Cette inquiétude est renforcée par le fait qu'à ce stade, de nombreuses universités ou établissements du supérieur n'indiquent pas quels sont les attendus locaux ou à tout le moins les enseignements qu'il est préconisé d'avoir pour rejoindre cette filière. En conséquence, il sollicite du ministère qu'il puisse préciser les modalités de la mise en œuvre de cette réforme qui permettent aux professeurs et aux élèves d'en bénéficier pleinement.